

CHAPITRE 8

LETTRE AUX MAIRES

Madame/Monsieur le Maire,

La Présidentielle du peuple est une initiative pour désigner un Président-Citoyen en 2027, en dehors du système des partis, et pour rendre le pouvoir au Peuple souverain. Celui-ci sera Mandataire Du Peuple. Il doit s'engager à :

- Renouveler le régime politique, par une nouvelle Constitution.
- Cette nouvelle Constitution est rédigée du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple.

Toutes les citoyennes et tous les citoyens sont potentiels candidats, et tous peuvent être constituants.

Comme vous le savez, le principal obstacle pour un présidentiable est de réussir à participer au processus de l'élection, et d'être élu. Il consiste en l'apport des 500 parrainages institutionnels. Vous avez peut-être des concitoyens dans votre commune qui se sont engagés dans ce plan d'action comme candidats potentiels, ou qui font partie d'une assemblée constituante de votre commune.

Concernant la Présidentielle du Peuple, nous procédons autrement. Nous avons deux offres politiques pour parvenir au résultat d'écrire une nouvelle Constitution. Soit nous créons une Assemblée Constituante Nationale, tirée au sort, issue de nos rangs, qui centralisera les propositions d'articles venant de toutes les communes et qui finalisera une proposition de Constitution que le Président-Citoyen, une fois élu, soumettra au référendum. Soit il est question de laisser les assemblées locales, indépendantes, plurielles, libres, se coordonner et travailler en bonne intelligence, via une ou plusieurs plateformes collaboratives pendant ce Moment Constituant. Ces offres politiques sont concrétisables par notre plateforme internet et ne s'excluent pas l'une, l'autre.

Parlez avec vos concitoyens de notre initiative, qui passe évidemment par vous en tant que potentiel parrain ou marraine. Vous réalisez sans doute que la manière dont la démocratie va être pratiquée avec l'usage de notre plateforme, va changer du tout au tout et sera bénéfique pour les communes. Les maires n'auront plus l'angoisse des difficultés administratives qui s'en suivent, lorsqu'un maire appose sa signature pour un candidat hors système.

Accordez-nous juste de la foi en notre initiative et passez le message de la Présidentielle du Peuple à d'autres maires.

SÉLECTION DU MANDATAIRE DU PEUPLE

Toute personne peut proposer, à l'élection présidentielle, la personne de son choix, ou se proposer lui-même, selon les conditions définies ci-après :

- Probité, et casier judiciaire vierge.
- Non professionnelle de la politique (aucun mandat en cours).
- Qui exerce ou a exercé une profession.
- S'engage à être le mandataire du Peuple.
- Accepte la méthode de sélection de la candidature finaliste.

La proposition de candidature pour être validée doit être signée par :

- La personne choisie
- Et par 100 Citoyennes ou Citoyens qui acceptent le mandat imposé au futur élu de la Présidentielle du Peuple, et s'engagent à soutenir la candidature de la personne retenue.

La sélection finale sera sur le site de <https://lapresidentielledupeuple.fr>